



# REGLEMENT DE COURSE 2024

## **Article 1 : Organisation**

L'événement "Course à pied 20 km de Maredsous-Dinant" est organisé par Sport & Tourism Promotion et aura lieu le 10 mars 2024.

La course est réservée aux +18 ans ou au +16 ans avec autorisation parentale. Tout mineur court sous la responsabilité de son responsable légal qui a signé l'autorisation parentale.

Les coureurs sont regroupés par vagues de départ en fonction du temps cible annoncé.

Le dossard doit être porté « ventralement » et attaché par au moins 2 points.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

## **Article 2 : Départ et arrivée**

Le départ de la course aura lieu par vagues de 10h à 10h15 le 10 mars 2024, à l'Abbaye de Maredsous.

L'arrivée de la course sera située à Dinant, place d'Armes.

Le temps maximal pour atteindre la zone d'arrivée est de 3h30.

## **Article 3 : Parcours**

Le parcours sera clairement balisé et sécurisé.

Les participants doivent suivre le parcours officiel et respecter toutes les indications données par les organisateurs.

Toute infraction ou circulation en dehors du parcours entraînera la disqualification du participant.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) n'est autorisé à être sur le parcours entre 10h et 13h45.

## **Article 4 : Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement seront situés le long du parcours et à l'arrivée, mais les coureurs peuvent très bien venir équipés de leurs propres ravitaillements.

Il est interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues à cet effet. Interdiction de jeter tout objet de ravitaillement en dehors des zones dédiées à cet effet, que l'objet soit personnel ou fourni par l'organisateur à un poste de ravitaillement.



## **Article 5 : Chronométrage**

Le chronométrage de la course sera effectué à l'aide de dossard avec puce électronique intégrée.

Chaque participant doit porter le dossard fourni par les organisateurs de manière visible et sur la face avant du buste. L'avancée sera suivable sur un LiveTracker et les résultats seront disponibles après la course.

## **Article 6 : Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers du scratch + 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque catégorie d'âge :

Catégories : Masters (né avant 1990) / Seniors (1990 - 2003) / Juniors-Cadets (2004 - 10 mars 2008)

Les catégories sont attribuées en fonction de l'année civile uniquement, peu importe le jour et mois de naissance, à l'exception du début de la catégorie Juniors-Cadets puisqu'il faut avoir légalement 16 ans pour participer à la course.

Plus de détails sur les récompenses prochainement.

## **Article 7 : Santé et sécurité**

Chaque participant doit avoir lu la rubrique [santé](#) disponible sur le site internet officiel 20K Maredsous-Dinant. Lors de l'inscription, le participant atteste la lecture et la conformité à cette rubrique.

Chaque participant est responsable de sa propre condition physique et doit s'assurer qu'il est en mesure de participer à l'événement, auprès d'un professionnel de santé si besoin.

Les organisateurs se réservent le droit de retarder, raccourcir ou annuler la course en cas de conditions météorologiques dangereuses ou d'autres circonstances imprévues.

En cas d'abandon, le participant se rend au poste de ravitaillement ou d'animation le plus proche s'il en a la capacité.

S'il n'en a pas la capacité en raison de blessure sérieuse ou de grosse difficulté, il fera appel aux secours au numéro de secours spécifique à la course qui sera inscrit sur le dossard ou au 112, ou demandera à un autre coureur de prévenir le staff du prochain poste de ravitaillement ou d'animation de sa blessure.

Une équipe PAPS (point d'alerte et de premier secours) « fermera » la course en compagnie du vélo fermeur, s'occupant aussi des coureurs qui auraient besoin d'assistance sur le parcours.

La sécurité de la course est assurée par une équipe médicale qualifiée.



### **Article 8 : Droit à l'image**

En participant à la course, les participants acceptent que des photos et vidéos de l'événement puissent être prises et utilisées à des fins promotionnelles.

Chaque participant accepte donc l'utilisation à titre gratuit l'usage de ces photos.

### **Article 9 : Règlement final**

Les décisions des organisateurs de la course sont finales et contraignantes.

Tout comportement antisportif peut entraîner la disqualification d'un participant.

### **Article 10 : Responsabilité**

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents et vols pouvant se produire avant, pendant, et après la course, de même que dans les parkings.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès de ETHIAS et déclinent toute responsabilité pour tout accident corporel, sauf faute grave de l'organisateur.

Pour rappel, tout mineur court sous la responsabilité de son responsable légal qui a signé l'autorisation parentale.

Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement. L'organisateur recommande la souscription à une assurance accident corporel et se dégage de toute responsabilité à ce sujet, sauf faute grave de l'organisateur.

Obligation de respecter les organisateurs, et les bénévoles qui consacrent leur temps libre à la course.

Obligation de respecter le code de la route.

Interdiction de dégrader la flore et les environs du parcours.

Tout coureur s'engage à respecter les règles spécifiques de l'épreuve et l'organisation se dégage toute responsabilité en cas de non-respect du règlement dans son intégralité par un ou plusieurs coureurs, qui se doivent d'agir en bons citoyens. De plus, tout concurrent ne respectant par le règlement ou se comportant de façon non-ethique se verra disqualifié.

En s'inscrivant, chaque participant déclare avoir lu, compris et accepté ce règlement.

